

● Le saviez-vous ?

Chaque français consomme en moyenne entre **90 et 150 litres d'eau par jour**.
Une famille de 4 personnes consomme en moyenne entre **120 et 150 m³ d'eau par an**.

EXEMPLES :

- Bain : 150 à 200 litres
- Douche : 60 à 80 litres
- Toilette au lavabo, environ 5 litres
- Chasse d'eau : 6 à 12 litres selon l'équipement
- Vaisselle à la main : 10 à 12 litres
- Lave-vaisselle : 25 à 50 litres selon le type d'équipement
- Lave-linge : 70 à 120 litres selon le type d'équipement
- Lavage d'une voiture : environ 200 litres
- Arrosage du jardin : 15 à 20 litres par m²

● Des gestes simples pour mieux surveiller votre consommation d'eau

La **vigilance est de mise** : relever l'index du compteur le soir, à heure fixe, et vérifier le matin que ce même index n'a pas changé, permet souvent de détecter la présence d'une fuite :

- un goutte à goutte = 35 m³ / an
- un mince filet d'eau = 130 m³ / an
- une fuite de chasse d'eau = 250 m³ / an

● Le règlement de l'eau et le rapport annuel

Le **règlement de l'eau de la ville** et le **rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau** sont disponibles sur le **site internet de la ville de Thonon**.

Le règlement du service de l'eau définit les obligations mutuelles du distributeur d'eau et de l'abonné du service. Il impose notamment à l'article 6.01 que **les installations intérieures soient protégées par un robinet d'arrêt après compteur et un réducteur de pression à la charge de l'abonné**.

Le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service est obligatoire. Il donne un certain nombre d'indicateurs descriptifs et de performance pour qualifier le niveau de service rendu aux abonnés.

● Une tarification de l'eau maîtrisée

Une nouvelle fois en 2019 la part eau potable votée par le Conseil Municipal reste inchangée, ce qui permet avec **l'évolution négative des redevances Agence de l'Eau** de baisser sensiblement le prix de l'eau sur Thonon-les-Bains (voir encadré).

● L'intercommunalité : le rapprochement avec thonon agglomération au 1^{er} janvier 2020

En application de la loi NOTRe, la commune de Thonon-les-Bains a transféré la compétence ASSAINISSEMENT le 1^{er} janvier 2017 à Thonon Agglomération, et lui transférera également la compétence EAU POTABLE au 1^{er} janvier 2020. **C'est donc cette collectivité qui définira dès lors le règlement de service, fixera le prix de l'eau et arrêtera les programmes de travaux.**

INFOS ● POURQUOI DES REDEVANCES ?

Au détail d'une facture d'eau, l'utilisateur s'acquitte d'une part Eau, d'une part Assainissement et de **Redevances Agence de l'Eau**.

Ces redevances sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, domestiques, acteurs économiques...) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006).

La majeure partie des redevances est perçue via la facture d'eau payée par les abonnés au service des eaux. Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

UN POINT RÉGULIER SUR VOTRE CONSOMMATION

Témoin de votre consommation d'eau, le compteur indique le volume d'eau que vous avez utilisé et qui vous sera facturé. Son relevé régulier vous permet de surveiller votre consommation et l'absence de tirage, de détecter vos fuites. **Le compteur doit être en permanence protégé et accessible sans danger au releveur et aux agents chargés de son entretien.**

Le relevé du compteur d'eau est effectué par un agent du service de l'eau, au moins une fois par an.

www.ville-thonon.fr

Service
de l'eau

tarification de l'eau (eau et assainissement)

Eau (part communale)	34%	1,068 €
Préservation des ressources en eau (redevance Agence de l'Eau)	2%	0,057 €
Pollution (redevance Agence de l'Eau)	9%	0,270 €
TVA à 5,5 % sur les produits de l'eau	2%	0,077 €
Assainissement collectif (Thonon Agglomération)	43%	1,334 €
Modernisation des réseaux de collecte (redevance Agence de l'Eau)	5%	0,150 €
TVA à 10 % sur les pro- duits de l'assainissement	5%	0,148 €

1 m³ d'eau = 3,104 € TTC
Hors abonnement (en 2018 : 3,131 € TTC)

Pour une consommation de 120 m³ tenant compte des abonnements d'eau et d'assainissement, le prix du m³ d'eau s'élève à 3,56 € TTC (en 2018 : 3,59 € TTC)

Documents disponibles sur le site de la mairie :

www.ville-thonon.fr

- ▶ Vos démarches - Nos services
- ▶ Service des Eaux

● RAPPEL

Lorsque vous quittez définitivement votre lieu d'habitation, pensez à résilier votre abonnement auprès du **Service des eaux** :

04 50 70 69 46